

PHILIPPE CLAUSSMANN

EXPERT-COMPTABLE DIPLOMÉ PAR L'ÉTAT
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE PARIS

CRECHE MA MERE L'OYE

8, Chemin du Val
78490 Montfort-L'amaury

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2024

Siren : 439 737 271

Adresse de correspondance : 19, AVENUE DE MESSINE – 75008 PARIS

2, COURS MARIGNY 94000 VINCENNES

TÉL. : 01 53 53 58 00 - 06 09 65 09 96 - FAX : 01 53 53 58 40 - N° SIRET : 409 530 326 00027

CRECHE MA MERE L'OYE

8, Chemin du Val

78490 Montfort-L'amaury

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée Générale de l'association Ma Mère l'Oye,

1. Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels l'Association MA MERE L'OYE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de mon rapport.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensembles des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de mes responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Paris, le 12 juin 2025

Le Commissaire aux comptes,

P. CLAUSMANN

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2024

BILAN

Actif	Du 01/01/2024 au 31/12/2024			31.12.2023
	Brut	Amort	Net	Total
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 602.00	1 602.00		
FRAIS D'ETABLISSEMENTS				
FRAIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL				
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT				
CONCES. BREVETS LICENCES MARQUES				
DROIT AU BAIL				
AUTRES	1 602.00	1 602.00		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	133 893.42	83 159.03	50 734.39	51 988.92
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS SUR SOL PROPRE				
CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI				
INSTALLATION TECHNIQUE MATERIEL ET OUTILLAGE	787.75	82.60	705.15	
AUTRES	133 105.67	83 076.43	50 029.24	51 988.92
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS GREVEES DE DROITS				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
PARTICIPATIONS				
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS				
AUTRES				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (1)	135 495.42	84 761.03	50 734.39	51 988.92
STOCKS ET ENCOURS				
MATIERES PREMIERES & AUTRES APPROVISIONNEMENTS				
EN COURS DE PRODUCTION				
PRODUITS INTERMEDIAIRES				
MARCHANDISES				
FOURNISSEURS AVANCES ET ACOMPTES VERSES/COMMANDES				
CREANCES	199 308.95		199 308.95	80 516.18
CREANCES USAGERS ET COMPTES RATTACHES	18 370.20		18 370.20	16 948.18
AUTRES	180 938.75		180 938.75	63 568.00
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
DISPONIBILITES	12 455.46		12 455.46	53 548.23
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
TOTAL ACTIF CIRCULANT (2)	211 764.41		211 764.41	134 064.41
CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES (3)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS (4)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (5)				
TOTAL GENERAL	347 259.83	84 761.03	262 498.80	186 053.33

BILAN

Passif	31/12/2024 Montant	31.12.2023 Total
FONDS PROPRES		
FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE		
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES	28 948.45	28 948.45
REPORT A NOUVEAU	52 058.32	57 544.23
RESULTAT DE L'EXERCICE	26 411.83	-5 485.91
TOTAL FONDS PROPRES (1)	107 418.60	81 006.77
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE		
ECART DE REEVALUATION		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	20 064.09	23 775.09
PROVISIONS REGLEMENTES		
DROITS DES PROPRIETAIRES		
TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (2)	20 064.09	23 775.09
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (1 + 2)	127 482.69	104 781.86
PROVISIONS POUR RISQUES		
PROVISIONS POUR CHARGES	9 650.00	
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (3)	9 650.00	
FONDS DEDIES (4)		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDITS		1 412.00
EMPRUNTS ET DETTES FINANCEURS DIVERS		
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES		
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	23 175.53	5 755.60
DETTE FISCALES ET SOCIALES	71 365.58	59 978.87
DETTE SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES	30 825.00	14 125.00
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		
TOTAL DETTES (5)	125 366.11	81 271.47
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
TOTAL GENERAL	262 498.80	186 053.33

COMPTE DE RESULTAT

Sélection période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Toutes les écritures

Charges (ttc)	Du 01/01/2024 au 31/12/2024		31.12.2023
	Montant	Total	Total
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK			
ACHATS MATIERES PREMIERES AUTRES APPROVISIONNEMENTS			
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERIEURES	108 080.22		97 270.25
IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	16 819.84		13 693.23
SALAIRES ET TRAITEMENTS	398 490.26		381 123.52
CHARGES SOCIALES	123 821.22		116 983.04
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		19 488.52	9 408.63
/IMMOBILISATIONS : DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	9 838.52		9 408.63
/IMMOBILISATIONS : DOTATION AUX PROVISIONS			
/ACTIF CIRCULANT : DOTATION AUX PROVISIONS			
RISQUES & CHARGES : DOTATION AUX PROVISIONS	9 650.00		
SUBVENTIONS ACCORDEES PAR L'ASSOCIATION			
AUTRES CHARGES	70.40		
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (1)		666 770.46	618 478.67
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN (2)			
CHARGES FINANCIERES			
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILES			
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
CHARGES NETTES / CESSIION VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (3)			
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
SUR OPERATIONS DE GESTION	1 608.10		1 001.38
SUR OPERATION EN CAPITAL			
DOTATION AUX PROVISIONS REGLEMENTEES			
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS EXCEPTIONNELS			
DOTATION AUX PROVISIONS REGLEMENTEES STOCKS			
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (4)		1 608.10	1 001.38
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES (5)			
PARTICIPATION DES SALAIRES AU RESULTAT (6)			
IMPOTS SUR LES SOCIETES (7)			
TOTAL DES CHARGES		668 378.56	619 480.05
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE		26 411.83	
TOTAL GENERAL		694 790.39	619 480.05

COMPTE DE RESULTAT

Produits (ttc)	Du 01/01/2024 au 31/12/2024		31.12.2023
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
VENTES DE MARCHANDISES			
PRODUCTION VENDUE	597 343.89		439 608.10
SOUS-TOTAL A		597 343.89	439 608.10
PRODUCTION STOCKEE			
PRODUCTION IMMOBILISEE			
SUBVENTION D'EXPLOITATION	76 999.19		168 251.64
REPRISES SUR PROVISIONS TRANSFERT DE CHARGES			
COLLECTES	2 783.00		197.00
COTISATIONS			
AUTRES PRODUITS			
SOUS-TOTAL B		79 782.19	168 448.64
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		677 126.08	608 056.74
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN (2)			
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET CREANCES			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	1 465.47		1 398.41
REPRISES SUR PROVISIONS			
TRANSFERT DE CHARGES			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS NETS / CESSION VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		1 465.47	1 398.41
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
SUR OPERATIONS DE GESTION	12 487.84		692.82
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	3 711.00		3 846.17
REPRISES SUR PROVISIONS			
TRANSFERT DE CHARGES			
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (4)		16 198.84	4 538.99
REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS			
TOTAL DES PRODUITS		694 790.39	613 994.14
SOLDE DEBITEUR = PERTE			5 485.91
TOTAL GENERAL		694 790.39	619 480.05

Annexe des comptes annuels

Exercice du 01.01.2024 au 31.12.2024



Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels

Faits caractéristiques de l'exercice

Les comptes annuels 2024 de notre association font ressortir :

- des produits d'exploitation pour 677 126.08 € contre 608 056.74 € en 2023)
- des charges d'exploitation pour 666 770.46 € contre 618 478.67 € en 2023)
- un excédent de 26 411.83 € (contre un déficit de 5 485.91 € en 2023)

L'association a pour but de permettre aux parents d'allier vie professionnelle et vie familiale, en accueillant leurs enfants (2 mois et demi - 4 ans) dans un cadre de vie sécurisé, adapté au développement des tout-petits et à l'accueil de leur famille.

L'exercice social clos le 31/12/2024 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2023 avait une durée de 12 mois

Règles et méthodes comptables

Référentiel comptable

Les comptes au 31 décembre 2024 sont établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce, des règlements ANC N° 2018-06, ANC N° 2016-07 et ANC N°2014-03 relatifs au plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Faits significatifs

En 2024, l'association « Ma mère l'Oie » a connu des difficultés de trésorerie, résolues en fin d'année grâce à une gestion rigoureuse de ses disponibilités.

Ces difficultés sont la conséquence du changement des modalités de versement de la subvention de la Caisse des Allocations Familiales.

Historiquement, la CAF versait la subvention à la mairie l'année suivant l'attribution. Pour pallier ce décalage, la mairie versait des avances à l'association pour le financement de son fonctionnement. Or la CAF a décidé depuis 2024 de verser directement la subvention à l'association, créant ainsi un décalage de trésorerie dans les comptes de l'association.

*Annexe***Désignation : Crèche Ma Mère l'Oye****Exercice clos le 31/12/2024****EURO*****Evènements postérieurs à la clôture.***

La convention d'objectifs et de moyens a été signée au cours du 2^{ème} trimestre 2025 entre la mairie et l'association « Ma Mère l'Oye », pour l'exercice 2025.

Changement de méthode

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Méthodes et règles d'évaluation

Immobilisations incorporelles et corporelles :

Coût d'entrée

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Amortissements

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien.

Les méthodes retenues ont été les suivantes :

	Durée	Méthode
Logiciel	1 An	Linéaire
Aménagements légers	5 à 10 Ans	Linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 Ans	Linéaire
Matériel technique	5 Ans	Linéaire
Mobilier	4 Ans	Linéaire

Créances, Dettes et Liquidités

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale. Elles ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif de leur valeur d'acquisition (Prix d'achat et coûts directement attribuables diminués des remises, rabais ou escomptes obtenus).

*Annexe***Désignation : Crèche Ma Mère l'Oye****Exercice clos le 31/12/2024****EURO****Provisions pour risques et charges**

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement ANC n° 2014-03, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, nettement précises quant à leur objet mais dont la réalisation et l'échéance ou le montant sont incertains.

Elles comprennent notamment, les indemnités estimées par l'association et ses conseils, au titre des litiges, contentieux et actions de réclamation de la part des tiers.

Indemnité de départ à la retraite

Compte tenu du turnover, du nombre de salariés et de l'âge de l'effectif, les engagements en matière de retraite ne sont pas significatifs.

Compléments d'information relatifs au bilan et au compte de résultat**- Mouvement de l'actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes : 135 495 €

	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	1 602	-	-	1 602
Immobilisations corporelles	127 604	7 796	1 507	133 893
Immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL	129 206	7 796	1 507	135 495

Amortissements : 84 761 €

Etat des amortissements				
	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	1 602	0	0	1 602
Immobilisations corporelles	74 827	9 839	1 507	83 159
TOTAL	76 429	9 839	1 507	84 761

La valeur nette des immobilisations s'élève donc à 50 734 €.

Annexe

Désignation : Crèche Ma Mère l'Ove

Exercice clos le 31/12/2024

EURO

- Etat des créances

	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participants	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-
Actif circulant & charges d'avance			-
Créances clients et comptes rattachées	18 370,00	18 370,00	-
Autres créances	180 939,00	180 939,00	-
Charges constatées d'avance	-	-	-
TOTAL	199 309,00	199 309,00	0,00

- Etat des provisions

	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Provisions pour risques	0	0	0	0
Provisions pour charges	0	9 650	-	9 650
TOTAL	0	9 650	-	9 650

- Etat des dettes

Etat des dettes				
	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès etab crédit (1)	0	0	-	-
Dettes financières diverses	0	0	-	-
Fournisseurs	23 176	23 176	-	-
Dettes fiscales & sociales	71 366	71 366	-	-
Dettes sur immobilisations	-	-	-	-
Autres dettes	30 825	30 825	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL	125 367,00	125 367,00	0,00	0,00

(1) Dont emprunts souscrits au cours de l'exercice : 0€.
Dont emprunts remboursés au cours de l'exercice : 0€.

*Annexe***Désignation : Crèche Ma Mère l'Oye****Exercice clos le 31/12/2024****EURO****- Informations et commentaires sur :****- Produits à recevoir**

	Montant de l'exercice
Produits à recevoir	
Créances rattachées à des participations	-
Autres immobilisations financières	-
Créances clients – Factures à établir	-
Autres créances- Subventions à recevoir (1)	180 939
Autres créances	-
Valeurs mobilières de placement	-
TOTAL	180 939

(1) Dont 168 691 € de subventions

- Charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes du bilan	
Emprunts obligataires convertibles	-
Autres emprunts obligataires	-
Emprunts & dettes établissement de crédit	-
Emprunts & dettes financières divers	-
Fournisseurs (FNP)	19 664
Dettes fiscales & sociales	71 366
Autres dettes	30 825

- Charges et produits constatés d'avance

Charges et produits constatés d'avance	Charges	Produits
Charges et produits d'exploitation	-	-
Charges et produits financiers	-	-
Charges et produits exceptionnels	-	-